

# Collège du Val d'Aure

Rue des Ecoles  
B.P. 101  
14230 ISIGNY-SUR-MER  
☎ : 02.31.22.00.34  
☎ : 02.31.21.90.15

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de la séance.	<i>2 Novembre 2015</i>	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	<i>17h30</i>	
Date d'envoi des convocations	<i>15 Octobre 2015</i>	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du.....		

Le procès-verbal de la séance précédente en date du **29 Juin 2015** est soumis au vote des membres présents et

- est approuvé ( 15 pour, 0 contre 1 abstention)  
 est modifié (dans ce cas, inscrire les modifications demandées)

### ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du C.A. du 29 Juin 2015;**
- 2. Règlement intérieur du C.A. ;**
- 3. Installations des conseil et commissions ;**
- 4. Bilan de rentrée 2015 ;**
- 5. Plan de continuité pédagogique ;**
- 6. Programme d'activités négocié CIO/EPLE**
- 7. Protocole d'organisation de l'HIDA ;**
- 8. Voyages et sorties scolaires 2016 ;**
- 9. Tarifs 2016 (1/2 pension, droit de copie, etc...);**
- 10. Conventions ;**
- 11. Questions diverses**

L'ordre du jour de la séance est (mentionner le nombre de voix 16 pour, 0 contre et 0 abstention) **modifié** (dans ce cas, noter les additifs acceptés).

Répartition de la subvention fonds sociaux

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURE</u>
<u>Président :</u> <b>M. BRICARD</b>	
<u>Secrétaire :</u> <b>Mme CARRIERE</b>	

	<b>Nbre</b>
<b>Total de membres du CA</b>	<b>22</b>
Quorum	12
Membres présents avec voix Délibérative	16
Membre présent sans voix délibérative	1
Membres invités en qualité d'experts	0

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en date du**  
**LISTE DES PARTICIPANTS du 2 Novembre 2015**

**1) Membres de droit**

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé
M. BRICARD Blaise	Principal	X		
Mme TACK Annick	Principale-Adjointe	X		
Mme DELAIN Ingrid	Gestionnaire	X		

**2) Représentants des collectivités territoriales**

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme GADY-DUQUESNE Patricia	Conseiller Dép	X		X		
M. RICHARD Jean-Pierre	Conseiller Dép	X			X	
M. BARBANCHON Eric	Représentant Mairie	X		X		
M. FAUVEL Michel	Représentant E.P.C.I	X		X		

**3) Personnalités désignées**

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé
Mme SURET-CARDINE Nelly	Par le Conseil Général			X
M. FOUCHER Vincent	Par L'I. A.		X	

**4) Représentants des personnels (6 enseignants + 2 A.T.O.S.)**

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme VETOIS Soizic	Professeur	X		X		
M. BEAUDRY Sébastien	Professeur	X		X		
Mme de BERRANGER Anne	Professeur	X		X		
Mme TAROT Aurélie	Professeur	X		X		
Mme CARRIERE Isabelle	Professeur	X		X		
Mme PASQUIER Aurélie	A.E.	X		X		
Mme DEMAINE Brigitte	Secrétaire	X		X		
Mme LEROY Véronique	A.T.T.	X		X		

**5) Représentants des élèves**

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme GASTBOIS Chloé	Elève de 4 <sup>ème</sup> 3	X				X
M. LE CANU Anthony	Elève de 3 <sup>ème</sup> 2	X			X	

**6) Représentants des parents d'élèves**

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme DAMECOUR Sophie	Déléguée	X				X
M. TUYTTEN Jean-Pierre	Délégué	X		X		
Mme HERRERIA-LOPEZ Stéphanie	Déléguée	X		X		
Mme DELAMOUR Muriel	Déléguée	X		X		

**7) Invité**

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé
M. POTTIER Laurent	Agent comptable			X

Ouverture de la séance à 17h30 en présence de 16 membres votants et de M. Fauvel, représentant de l'EPCI.

Mme Carrière accepte la fonction de secrétaire de séance.

M. Bricard fait lecture de l'ordre du jour sans modification et le soumet à approbation.

<b>Présents : 16</b>	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

### **I – Approbation du P.V. du C.A. du 29 Juin 2015 :**

Monsieur Bricard indique que le procès-verbal a été adressé aux membres titulaires et suppléants du C.A. et demande s'il y a des corrections ou des observations à apporter. Dans la négative, le P.V. est soumis à approbation.

<b>Présents : 16</b>	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 1</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

### **II– Règlement intérieur du C.A. : annexe 2**

M. Bricard indique que le projet de règlement intérieur a été envoyé avec la convocation de la séance, ce qui a permis à chacun de se l'approprier. Il n'a fait l'objet d'aucune modification. Seule changera la date d'adoption en bas de page.

Sans modification, le règlement intérieur est soumis à approbation.

<b>Présents : 16</b>	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

### **III– Installation des conseil et commissions : annexe 3**

M. Bricard rappelle la composition des différents conseil et commissions issues du Conseil d'Administration en demandant aux 3 collèges de compléter les places encore disponibles.

### **IV– Bilan de rentrée 2015 : annexe 1 (page 5 à 9)**

M. Bricard présente les faits marquants de cette rentrée scolaire :

- Des résultats aux examens satisfaisants, aussi bien pour le CFG que pour le DNB, qui sont supérieurs à la moyenne académique.
- En corolaire, les taux d'orientations 2 GT et 2 Pro se sont inversés. 51 % des élèves de 3<sup>e</sup> ont été orientés en 2 GT contre 44 % en 2014.
- Les équipes évoluent peu en dehors de l'accroissement du nombre de professeurs (+5) en raison d'un plus grand nombre de postes partagés.
- La structure pédagogique évolue avec les effectifs des élèves, 3 classes de 4<sup>e</sup> plus le dispositif Ulis. L'effectif s'élève à 214 à la date du C.A.  
Il faut noter qu'il n'y a pas de redoublement sur les niveaux 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup>, et que nous avons connu un retour d'un élève de 3<sup>e</sup>, suite à l'abandon de son contrat d'apprentissage. Un autre élève est revenu au collège en 3<sup>e</sup> après un passage en 4<sup>e</sup> MFR.
- Les élèves entrants au collège sont très majoritairement originaires de l'école élémentaire d'Isigny-sur-Mer (67%). Cette part en progression s'explique majoritairement par la réduction du nombre d'élèves originaires des écoles de Grandcamp et de La Cambe.
- Les origines sociales des familles montrent une paupérisation avec un transfert des PCS moyennes vers des PCS défavorisées.
- Le taux de boursiers conserve sa progression pour atteindre le taux de 44 %. Il faudra déterminer la part explicative du dossier unique de demande par rapport aux changements de situation, qui permet aux familles d'obtenir une aide.

M. Fauvel demande vers quels établissements vont les élèves qui ne sont pas inscrits au collège.

M. Bricard répond qu'une partie des CM2 de La Cambe se dirigent vers le collège de Trévières pour des raisons de proximité. Pour les autres élèves, le choix des parents se fixe sur le collège privé de Carentan.

M. Barbanchon souhaite savoir s'il y a déjà une anticipation de la prochaine rentrée.

M. Bricard répond que oui, même si il n'est pas encore dans la phase de prévision des effectifs. Les élèves de CM1 et CM2 de quatre des écoles du secteur ont participé sur la première semaine de septembre à l'opération Labosaïque. Le collège a accueilli 147 élèves de CM1 et CM2. Le total des CM2 actuellement inscrits sur les écoles du secteur s'élève aujourd'hui à 80 élèves.

C'est pourquoi, le collège après une réflexion avec les professeurs des écoles et les directeurs, a fait le choix d'anticiper la date de la Journée Portes Ouvertes à la fin du mois de novembre, le 28. L'objectif visé est de permettre aux parents des élèves de CM2 d'appréhender le collège et ses fonctionnements avant qu'ils ne se déterminent dans leur choix, qui est trop souvent fait avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

M. Barbanchon complète que c'est une bonne décision.

Mme Delamour s'interroge sur le pourcentage d'élèves qui se sont inscrits au collège sur le chiffre de 80 annoncé.

M. Bricard complète son propos par la présence de 51(49 + 2 ulis) élèves sur le niveau 6<sup>e</sup> pour un potentiel de 87, soit 58,62 %.

Mme Gady-Duquesne explique qu'elle s'est renseignée sur le bus qui relie Grandcamp à Carentan et qui permet aux collégiens de se rendre plus facilement vers le collège privé. Il s'agit d'un bus destiné en premier lieu pour les lycéens, ce qui implique qu'il n'est pas possible de le supprimer, et qu'il n'est pas interdit aux collégiens de l'utiliser.

Mme Delamour témoigne des observations qu'elle a pu entendre des parents dont les enfants sont ailleurs : ils regrettent le manque de voyages organisés et les modalités de l'évaluation sans notes pour justifier leurs choix.

M. Bricard rappelle que l'évaluation par compétence ne doit pas être réduite à l'évaluation sans note. Il s'agit aussi d'un gros travail en amont sur les modalités pédagogiques et peu importe que l'échelle soit chiffrée, en couleur ou avec des lettres. Historiquement, la réforme Haby était déjà dans cette dynamique et nombreux sont les parents de nos élèves qui l'ont vécue. De plus, la future réforme du collège entérine la suppression de la moyenne générale des bulletins.

M. Barbanchon trouve même que c'est bon signe si les parents utilisent ces arguments, puisqu'ils manquent de fond et de sérieux.

M. Beaudry demande si les collectivités et les parents ont des échos sur le passage en REP.

M. Barbanchon indique qu'il n'a pas eu connaissance de réaction particulière dans la population.

M. Bricard complète que les contestations de l'an dernier visaient plus les fusions d'écoles que l'entrée en REP. Les parents d'élèves avaient bien précisé ce point.

M. Barbanchon rappelle qu'il s'était présenté à la Porte Ouverte de mars 2015 et qu'il avait été enthousiasmé aussi bien par les conditions matérielles d'enseignement que par le dynamisme et l'implication des personnels du collège. Il faut donc poursuivre les efforts pour faire entrer les parents des élèves de CM2 dans le collège.

#### **V- Contrat d'objectifs tripartite 2015-2019 : annexe 4**

M. Bricard précise que le contrat d'objectifs a été envoyé avec les convocations. Ce nouveau contrat d'objectifs est en droite ligne du précédent ; il innove avec l'entrée du Conseil Départemental 14 comme partenaire reconnu dans son élaboration. Il intègre également la nouveauté du REP depuis septembre 2015.

Le contrat d'objectifs tripartite est soumis à l'approbation.

<b>Présents : 16</b>	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

**VI– Plan de continuité pédagogique : annexe 5**

M. Bricard présente le document dans son ensemble. Il s'agit de l'organisation des enseignements dans une situation de pandémie. Ce plan répond à l'obligation de continuité du service public en cas de crise.

En l'absence d'observation, le plan est soumis au vote.

<b>Présents : 16</b>	<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

18h25 – départ de M Barbanchon, appelé à participer à une autre réunion.

**VII– Programme d'activités négocié CIO/EPLE 2015-2016 : annexe 6**

Le PAN est la contractualisation de l'intervention de la Conseillère d'Orientation Psychologue au sein du collège avec la détermination des axes de travail et des modalités de mise en œuvre aussi bien auprès des élèves que des parents. Le PAN est soumis à l'approbation.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

**VIII– Protocole d'organisation de l'HIDA : annexe 7**

Le Conseil d'Administration doit valider l'organisation des épreuves d'examen et l'oral HIDA fait partie du bilan terminal du DNB. Le protocole a été défini par les professeurs du collège avec peu de modifications. Les principales résident sur un temps supplémentaire de préparation de 10minutes et la possibilité laissée aux élèves d'abonder leur liste d'œuvres avec celles étudiées courant de l'année lors d'opérations culturelles proposées par le collège (ciné – collège – visites de musées...)

Le protocole est soumis au vote.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

**IX– Protocole d'examen E.P.S. : annexe 8**

De la même manière que l'HIDA, l'évaluation de l'EPS au DNB s'organise autour d'un protocole établi par les professeurs. Les élèves seront évalués sur 5 activités et les 3 meilleures notes seront retenues pour l'examen. Ce protocole a été transmis aux IPR d'EPS qui l'ont validé sur ses aspects pédagogiques.

Le protocole est soumis à l'approbation.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

**X– Voyages et sorties scolaires 2016 : annexe 9**

M. Bricard présente les voyages et sorties pédagogiques pour l'année 2016

❖ **Voyages** :

- Séjour d'intégration à Asnelles pour les élèves de 6<sup>ème</sup>. M. Bricard précise que la participation du CD 14 correspond au financement des activités de pleine nature. En l'espèce, il s'agit d'une subvention de 30 € par élève pour 10h de char à voile. M. Bricard soumet l'organisation du séjour au vote avec une participation des familles de 120 €.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

- Voyage en Espagne à Barcelone pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. M. Bricard présente le projet pédagogique qui s'inscrit complètement dans le Projet d'établissement du collège. Il affiche dès à présent les éléments de validation des compétences du socle. La participation du collège présentée dans le tableau correspond à la part des accompagnateurs.

M. Bricard soumet l'organisation du voyage en Espagne au vote avec une participation des familles de 210 €.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

- Journée arts à Paris pour les 4<sup>ème</sup>. Une visite du musée d'art contemporain Beaubourg et de l'Ile de la Cité.

M Bricard soumet l'organisation du voyage à Paris en vote avec participation des familles de 20 €.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

- Journée République à Paris pour les 3<sup>ème</sup>. Une visite du Palais de l'Elysée et du Palais Bourbon, deux symboles du fonctionnement de la République Française, avec l'accueil à l'Assemblée Nationale par Mme Attard, Députée du Calvados.

M. Bricard soumet l'organisation du voyage à Paris au vote avec une participation des familles de 20 €.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

❖ **Sorties pédagogiques :**

M. Bricard fait présentation des différents projets de sorties pédagogiques pour chaque niveau de classes. Aucune participation n'est demandée aux familles. La visite reste traditionnelle.

Mme de Berranger fait remarquer que la participation du F.S.E. est plus importante que celle du collège et que si c'est encore possible, ce ne le sera pas éternellement. Elle regrette également de ne pas avoir été consultée, en sa qualité de Présidente du FSE, sur le montant de cette participation. Elle fait également remarquer qu'aucune sortie pédagogique n'est présentée pour les 5<sup>ème</sup>.

M. Bricard reconnaît qu'aucune demande n'a été déposée pour ce niveau. Cela peut encore être fait avant la présentation du budget au CA du 24 Novembre 2015.

**XI- Tarifs 2016 :** *annexe 10*

Mme Delain présente les différents tarifs 2016.

Si le Conseil Départemental du Calvados autorise une augmentation de la ½ pension de 2,50 %, le choix a été posé pour le collège de ne pas reporter d'augmentation pour le forfait. Le coût d'une remise d'ordre est inchangé à 2,57 €.

Pour les commensaux, les tarifs repas sont inchangés sauf pour le ticket élève hors forfait qui augmente de 0,05 €. Cela fait deux années que nous constatons une demande croissante de tickets repas pour manger plus d'une fois par semaine. Afin de lutter contre ce phénomène, nous cherchons à accroître l'écart entre le coût repas forfait du coût du ticket repas. Nous recherchons à retrouver une meilleure prévision des effectifs afin de prévoir nos commandes de manière plus juste et réduire les déchets de fabrication.

Les taux de participation aux charges communes restent inchangés à 20 % dans les deux cas.

Les autres tarifs et les droits de copies sont inchangés.

Mme Delamour demande quelle est la procédure d'attribution des cartes de self.

Mme Delain répond qu'une carte est délivrée à chaque élève demi-pensionnaire à son entrée au collège, qu'elle est récupérée en fin d'année scolaire pour en vérifier l'état et pour limiter les pertes. Chaque élève récupère sa carte à la rentrée d'après.

La première carte est mise à disposition gratuitement, il appartient aux familles d'en acheter une autre en cas de perte ou de forte dégradation.

Mme Delamour estime que le coût de 5 € est élevé pour le type de carte proposée et est-il normal que ce soit à la famille d'assumer ce renouvellement. Il est difficile de la conserver en bon état pendant 4 ans.

M. Bricard répond que tous les ans, nous récupérons auprès des élèves de 3<sup>ème</sup> des cartes présentant un aspect impeccable et pouvant être remises en circulation pour un autre élève. Par contre, nous observons quotidiennement des cartes qui réduisent en taille jusqu'à ne plus avoir que le code barre suite à de nombreuses

négligences de la part des élèves. Ces cartes ne peuvent être réattribuées après. De plus, serions-nous dans notre mission éducative si nous laissons les élèves dégrader un bien appartenant au collège sans intervenir ?

M. Bricard soumet les tarifs présentés à l'approbation.

<b>Présents : 15</b>	<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Abstentions : 1</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

M. Fauvel s'interroge sur les loyers votés. Qui loge ?

M Bricard explique qu'il y a d'une part les personnels logés, Mme Delain et lui-même, Mme Tack ayant obtenu une dérogation à loger. D'autre part, le collège dispose, depuis la fermeture de l'internat, d'une chambre équipée mise à disposition de personnels ou de personnes extérieures qui souhaitent disposer d'un lieu de couchage pour limiter leurs déplacements.

19h15 – départ de Mme Gady-Duquesne.

## **XII– Conventions:**

a. Action jeunes – CLAS : *annexe 11*

L'association Action jeunes accueille des élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pour une aide aux devoirs, trois jours par semaine. Le collège leur met à disposition des manuels et un code d'accès à Pronote afin d'améliorer la prise en charge des élèves. L'association fait un bilan du Clas à chaque trimestre.

M. Bricard soumet la convention à approbation.

<b>Présents : 14</b>	<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

b. Action jeunes – animation périscolaire: *annexe 12*

L'association anime deux ateliers (sports et récup'art) sur des temps de pause méridienne avec une présence régulière et importante d'élèves.

M. Bricard soumet la convention à approbation.

<b>Présents : 14</b>	<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

c. CAPEB – Artisans messagers : *annexe 13*

Les Artisans Messagers vont intervenir auprès des élèves de 3<sup>e</sup> DP3 pour présenter les métiers du bâtiment le 17/12/2015, avec un premier temps sur les métiers et les types de formation et dans un second temps, le montage d'une maison sous forme de maquette.

Mme de Berranger souhaite savoir si l'information sur les formations supérieures du bâtiment est abordée.

M. Bricard répond que la présentation des formations est complète, du CAP ou diplôme d'ingénieur, en lycée professionnel comme en CFA. Ils expliquent également que les entreprises recherchent des personnels ayant de l'ambition et mobiles.

La convention est soumise au vote.

<b>Présents : 14</b>	<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

d. Recrutement de contrats aidés de droit public :

M. Bricard exprime que dans la démarche de recrutement de contrats aidés, il est nécessaire de présenter au C.A. le type de contrat, la quotité horaire et la personne recrutée, en préalable du recrutement. Pour ne pas bloquer le processus des entretiens dès lors que l'établissement reçoit la notification des services de la DSDEN, il est demandé au CA de se prononcer sur une autorisation de principe pour le Chef d'établissement à recruter des personnels « selon les éléments de la notification reçue des services ».

Mme de Berranger demande qui peut faire les demandes d'obtention de ces contrats.

M. Bricard répond qu'il peut s'agir d'une initiative des collèges mais aussi d'une attribution par les services selon des critères particuliers (REP...).

Mme Carrière s'interroge sur la durée de cette autorisation.

M. Bricard répond qu'elle est accordée pour l'année scolaire, d'où la nécessité de la présenter à chaque premier CA.

Il soumet l'autorisation de recruter des contrats aidés de droit public au vote.

<b>Présents : 14</b>	<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
----------------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------

e. Recrutement de contrats aidés de droit privés :

M. Bricard fait le parallèle entre les deux statuts de contrats public/privé et soumet l'autorisation au vote.

Présents : 14	Votants : 14	Pour : 14	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

f. Avenant n° 2 au contrat d'objectifs n° 6 entre le CD 14 et le collège : annexe 14

Le CD 14, au regard de la réforme des collectivités, n'a pas engagé une nouvelle élaboration du contrat d'objectifs avec les collèges. Pour permettre la continuité des liens et du fonctionnement entre ces deux administrations, il a fait le choix de proroger le contrat existant jusqu'au 31 décembre 2016, ce qui garantira la mise à disposition des moyens humains et financiers.

M. Bricard soumet cet avenant n° 2 à approbation.

Présents : 14	Votants : 14	Pour : 14	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

g. Délégation du C.A. au Chef d'établissement à signer des contrats et conventions à incidence financière :

M. Bricard demande aux membres du CA de lui accorder, par délégation, l'autorisation de signer les contrats ou conventions qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget ou de l'article 28 du code des marchés publics.

Cette délégation assouplira le fonctionnement quotidien et limitera la procédure de vote des contrats et conventions durant les séances du CA. Il rendra compte aux administrateurs lors des réunions selon ce qui aura été réalisé.

Présents : 14	Votants : 14	Pour : 14	Abstentions : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	-----------------	------------

### **XIII- Questions diverses :**

M. Bricard indique qu'il a été contacté par des parents d'élèves sur trois thèmes, mais qu'il ne les considère pas comme des questions diverses pour des questions de forme.

Les questions diverses doivent être déposées sous forme écrite dans le délai indiqué sur les convocations. Il faut préciser suffisamment la question de manière à me permettre de bien comprendre son sens et apporter une réponse la plus complète.

Dans les cas d'espèce de cette séance, d'une part, je n'ai pas reçu de question écrite sur le thème du garage à vélo, d'autre part, le thème « suite poids du cartable » ne me permet pas d'orienter ma réponse. Ce sujet a déjà été abordé lors du dernier CA et je ne perçois pas quels compléments d'information peuvent être apportés.

Le troisième thème « les nouvelles dispositions pour les parents délégués de classe » est un problème de fonctionnement du collège et n'entre pas à mon avis dans le champ de compétence du CA. Cependant, un courrier part cette semaine à l'attention de chacun des représentants parents en conseil de classe pour les inviter à une réunion le mardi 17 novembre 2015 à 18h. Il leur sera expliqué leur rôle et présenté un document élaboré par la Direction pour assurer le suivi des trois conseils.

Mme Herreria-Lopez complète qu'en sa qualité de représentante des parents d'élèves, elle n'était pas informée de ces questions et ne peut donc préciser leur objet.

Mme Delamour exprime le fait de ne pas avoir confirmé par écrit sa première interpellation téléphonique sur la question du garage à vélo, car elle avait été satisfaite de la réponse qui lui avait été faite à ce moment.

M. Bricard relève un propos qu'il avait déjà tenu lors de la précédente séance sur la nécessité à une meilleure structuration de la représentation des parents d'élèves sur le territoire. Il est prêt à les accompagner sur ce sujet mais ne peut le faire pour eux.

Cependant, il rappelle que si les parents d'élèves souhaitent aborder un thème spécifique sur un CA, il est possible de demander de le mettre à l'ordre du jour afin de lui prévoir un temps suffisant de débat. Cela nécessite de le travailler en amont de manière à rendre productive son inscription à l'ordre du jour.

Mme Herreria-Lopez répond que l'élaboration d'une association des parents d'élèves pour le collège est en cours.

Mme Delamour exprime son inquiétude sur le manque d'implication des parents et de la faible représentativité d'une association. Les modalités de communication sont également en jeu puisque tous les hameaux ou villages ne disposent pas de la même réception d'internet ou du réseau mobile.



M. Bricard reste tout de même confiant sur les modes de communication. Des efforts sont fait par le collège pour la diffusion, les statistiques de prise de connaissance par les parents sont en progrès, et l'entrée en REP permet de surfer sur une prise de conscience. Il ne peut s'exprimer sur les moyens physiques d'accès à internet.

Mme de Berranger précise que les parents d'élèves ont été invités à assister à l'assemblée générale du Foyer-Socio-Educatif par le biais de Pronote, tout comme pour celle de l'Association sportive. Ensuite, il s'agit d'une volonté d'implication et de disponibilité. Elle se propose d'aider les parents d'élèves à se structurer dans le cadre de sa mission de coordonnatrice REP.

M Bricard met fin à la séance à 20h